

lois qui mettraient des entraves à l'autorité qu'elle a reçue du Christ? Qui n'admet qu'une modification de ce qu'il y aurait de défectueux dans notre code est à désirer et à effectuer en temps opportun. Je suis porté à le croire; chez tous nos législateurs catholiques, il y a accord dans les idées que je viens d'exprimer. Aucun membre de notre parlement ne voudrait concourir à une loi contraire aux intérêts de l'Eglise. Mais de cette disposition générale des esprits, il ne s'ensuit pas que toute réforme doive être faite d'une manière précipitée. Attendre le calme pour garder la prudence, agir avec précaution à cause de la complication qu'offre certains points de notre ordre légal, le mélange de ce qui est ecclésiastique et de ce qui est civil, procéder avec mesure pour ne pas blesser la susceptibilité ombrageuse de citoyens d'une autre croyance, que dans notre état politique, nous ne devons pas heurter, dans l'intérêt même de nos droits religieux; en un mot, tenir fortement aux principes catholiques, les exposer et les défendre sans cesse, mais n'en presser en certains cas l'application rigoureuse que selon l'opportunité des circonstances; non, cela ce n'est pas vouloir que l'Eglise soit l'esclave de l'Etat; c'est au contraire se montrer pénétré de l'esprit de l'Eglise elle-même, qui affirme toujours hardiment ses droits, mais qui pour les faire connaître dans la pratique, procède avec une prudence, une temporisation, une tolérance, qu'elle sait devoir servir à sa cause, se montrant en cela, comme en tout le reste, animée de la Sagesse divine, dont il est dit qu'elle atteint à sa fin avec force, en disposant tout avec suavité. *Attingit ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter. Sap. VIII I.*

## XVIII

Ces idées catholiques, que je crois dominer dans notre pays, ne datent pas d'hier. Il y a plus de 40 ans que j'enseigne dans l'institution à laquelle j'ai consacré ma vie. Des les premières années de mon enseignement, j'ai eu pour collègue ce professeur si éminent dont vous et moi déplorons si vivement la perte. <sup>1</sup> J'ai ici des auditeurs de nos leçons à tous deux, qui ont depuis longtemps quitté les bancs du collège. Nous avons eu l'occasion de traiter devant eux les questions du gallicanisme, et des rapports de l'Eglise avec l'Etat. Ils peuvent dire, ainsi que tous les anciens élèves de notre institution, si nous avons apporté à ces questions une solution différente de celle que tout catholique doit leur donner

1 Le Révd. Messire Désaulniers.